

Le logement

Outre les tensions régionales qu'ils ont laissées s'aggraver au cours des quinze dernières années, notre pays est de plus en plus en danger, car nous sommes incapables de diriger l'un des pays et l'un des peuples les plus heureux que Dieu ait jamais créés. Nous avons rejeté l'une après l'autre toutes les chances extraordinaires que nous avons de vivre en autarcie, sur le plan énergétique, d'ici 1990. Tout cela est dû à l'attitude et au genre de mesures qu'on retrouve dans le bill C-89, qui donne encore une fois de plus en plus de pouvoirs à quelques bureaucrates anonymes qui pourront permettre d'obtenir \$7,500 pour construire un logement locatif à un endroit précis. Laissons-les donc construire où bon leur semble au lieu de chercher à formuler un droit et une politique qui disent aux entrepreneurs et aux entreprises du pays: «Allez-y, faites de l'argent!» Laissons-les construire des logements que les gens auront les moyens de payer.

Un jour, on nous donne les IRLM, et au budget suivant, ils ont disparu. Nous avons enlevé tous les éléments d'une politique fiscale qui autrefois encourageait les Canadiens à participer à la prise des décisions, et maintenant, le budget du 12 novembre s'attaque à la propriété et à la vie privée. Est-ce que c'est un hasard, monsieur l'Orateur, qu'au cours du débat sur la constitution, on n'ait pas fait reconnaître le droit à la propriété dans cette nouvelle constitution que nous allons recevoir? Et pourquoi donc? Regardez un peu ce qui s'est passé depuis février 1980. Aux termes du Programme énergétique national les droits et la propriété des possédants ont été confisqués. En plus, il y avait aussi l'ensemble constitutionnel, et maintenant nous avons le budget du 12 novembre ainsi que les dispositions du bill C-89. Nous voyons là une tendance à saboter et à étouffer la liberté du marché. Quand la liberté du marché est perdue, monsieur l'Orateur, toute liberté risque de se perdre.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je me permettrai de reprendre les paroles suivantes: «On peut considérer le secteur privé comme étant la partie de l'économie que le gouvernement contrôle, et le secteur public, la partie dont personne n'a le contrôle.» Il fut un temps, il y a quelques années de cela, où la SCHL était une société dont nous étions fiers et qui faisait un travail admirable de façon très professionnelle. Elle jouait un rôle important dans le domaine des hypothèques et a ensuite commencé à assurer les prêts hypothécaires. Au cours des années, monsieur l'Orateur, je crois que dans le cadre de ce programme on a accumulé environ \$600 millions de réserves. Malheureusement, les libéraux ont introduit le Programme d'aide pour l'accession à la propriété, qui s'est avéré une catastrophe. Les fonctionnaires ont complètement déraillé. Ce programme, ainsi que d'autres, ont épuisé le fonds d'assurance que la SCHL avait accumulé au cours des années. A une réunion de comité le 19 mai 1981, j'ai posé une question au sous-ministre responsable de la SCHL au sujet du fonds. Il m'a informé qu'on prévoyait des pertes de \$400 millions à la suite du programme PAAP. Donc, non contente d'avoir épuisé le fonds d'assurance, la SCHL a dû s'adresser au gouvernement afin d'emprunter \$231 millions de plus pour payer les sommes engagées par le fonds d'assurance. Ce n'est qu'un exemple de ce qui est en train de se passer avec tous les avoirs que contrôlent nos sociétés de la Couronne et le gouvernement libéral. A mon avis, c'est impardonnable et c'est même scandaleux.

Voyons un peu le Programme d'isolation des maisons au moyen de la mousse d'urée-formaldéhyde, un autre programme récent de ce ministère, monsieur l'Orateur. Je trouve absolument renversant que le gouvernement ait pu commettre pareille bévue, car ses propres scientifiques du Conseil national de recherches lui avait déconseillé d'utiliser cette mousse. Voilà ce qui arrive lorsqu'on permet aux sociétés de la Couronne d'influencer au moyen de pressions en coulisse les artisans de la politique. C'est affreusement incestueux, dis-je. Une entreprise du nom de Rapco Foam Incorporated n'arrivait à rien avec sa mousse d'urée-formaldéhyde. Elle fut acquise en 1976 par la société Innocan Investments dont la Corporation de développement du Canada détenait 37 p. 100 des actions. Sitôt qu'elle eut mis la main sur le procédé de fabrication de la mousse, elle prétendit qu'il n'y avait plus de problème, les difficultés dues à la contraction ayant été éliminées. En septembre 1977, la Société canadienne d'hypothèques et de logement approuvait l'utilisation de la mousse d'urée-formaldéhyde dans le cadre de son programme PITRC, en dépit des mises en garde du Conseil national de recherches et de M. Richard Viau, chef suppléant du service de protection contre les risques chimiques et les incendies du ministère de la Consommation et des Corporations, qui, lors d'une entrevue, avait déclaré ce qui suit:

● (2120)

Les gens devraient y penser à deux fois avant d'installer ce produit dans leur maison... L'urée-formaldéhyde est une substance chimique extrêmement irritante, dont la présence risque de causer des maux de tête, des allergies et une kyrielle d'autres difficultés.

Avant de lancer son programme PITMC, la Société canadienne d'hypothèques et de logement était au courant des objections des hommes de science tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement, ainsi que des recommandations de M. Viau, du ministère de la Consommation et des Corporations. Pourtant, les pressions exercées par le truchement de sociétés de la Couronne sur les décideurs de la SCHL ont eu raison du bon sens, et c'est ainsi que la mousse d'urée-formaldéhyde a reçu la bénédiction du gouvernement pour le plus grand bonheur de la société Innocan et de ses actionnaires, car ses ventes ont augmenté une douzaine de fois en un mois.

Voilà le genre de choses qui se passent et le genre de choses qui nous menacent. Personne ne contrôle le secteur public. Au Canada, c'est le chaos. Voilà pourquoi j'ai pris la parole ce soir pour vous présenter un exposé assez mal préparé qui renferme toutefois des idées originales...

Une voix: A l'occasion.

M. Huntington: ... et je dois essayer les sarcasmes d'un ministre qui, de toute évidence, ne sait pas ce qu'il fait.

M. Cosgrove: Qu'avez-vous fait du problème de la mousse d'urée-formaldéhyde quand vous étiez au pouvoir?

M. Huntington: Je n'ai pas à m'excuser, monsieur le ministre, pour ce que j'ai fait dans le peu de temps que j'ai été au gouvernement, parce que je me suis bien acquitté de la tâche que l'on m'avait confiée. Je n'ai pas à m'excuser pour ce que j'ai fait. Si les programmes et les projets qui avaient été lancés avaient eu la chance de se réaliser, vous, les gars, seriez à notre place pour les trente prochaines années.

C'est de l'âme des jeunes et des familles naissantes du Canada que nous parlons quand nous étudions des lois comme celle-ci. Ils n'ont absolument aucune chance. Ce genre de loi,